Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 029-212901391-20261117-DELIB_1680-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE LOPÉREC

Date de convocation du conseil municipal : **le 12 novembre 2026**
Date d'Affichage de la délibération : Le 19 novembre 2026

2026-07-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Procurations : 0
Votants : 13

L'an deux mil vingt-six, **le 16 novembre à 19 heures 30 minutes**
Le Conseil Municipal de la Commune de LOPÉREC légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique,
sous la présidence de **Jean-Yves CRENN,** Maire de la commune.

Présents : TOULLEC Bruno, CAER Marie-Jeanne, LE GUILLOU Maryvonne, ARCHAN Stéphane, LE BEC Céline, HÉMON Geneviève, COZIEN Sébastien, LAYOUR Cindy, GODEK Gilles, LE DÉLAIZIR Paola, MEQUIGNON Marc, KERDILES Albert.

ABSENTS : CHESSE Yannick, SENGELÉ Aude.

Secrétaire de séance désigné : MEQUIGNON Marc

OBJET : Demande de dérogation scolarisation école de Saint-Ségal

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une demande de dérogation de périmètre scolaire a été formulée par Madame GUIRIEC MORAN Manon domiciliée à Lopérec afin que son enfant, puisse être scolarisé à l'école de Saint-Ségal à compter de Janvier 2027.

Considérant que la commune de Lopérec dispose d'une école offrant des capacités d'accueil suffisantes pour scolariser l'enfant ; le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la demande de dérogation scolaire présentée par Madame GUIRIEC MORAN.

Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Maire
Jean-Yves CRENN

MAIRIE DE LOPEREC * RÉPUBLIQUE FRANÇAISE * 29 (Finistère)

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en préfecture le 19 novembre 2026